



BP 5513 – 98853 NOUMEA CEDEX

27 17 74 - 77 15 67- 74 40 93

Fax: 27 17 84

caleco.environnement@gmail.com

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE 03 AVR. 2012							
	N° 11910	Dir.	CM juri.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB
AFFECTÉ								
COPIE								
OBSERVATIONS								

Direction de l'Environnement

19 av Foch

BP 3718

98846 NOUMEA

Nouméa, le 15 mars 2012

Objet : réponses au compte rendu d'inspection.

Monsieur,

Nous donnons suite et répondons à vos remarques figurant sur votre compte rendu de la visite du CTT de Thio :

Situation technique :

- Suite à la visite, un extincteur a été installé, un plan d'intervention des secours (récapitulant la procédure et les numéros à appeler en situation d'urgence) a été affiché.
- La conduite d'alimentation d'eau a été réparée, un régulateur de pression a été installé afin d'éviter les casses récurrentes.
- Il n'est pas mentionné au marché que les bennes de stockage doivent être protégées des eaux météoriques, elles sont cependant étanches.
- Les installations électriques ont été contrôlées à la demande du SIVM au mois de février 2012, l'attestation de ce contrôle est donc disponible auprès du SIVM.
- Au jour d'aujourd'hui le niveau du séparateur d'hydrocarbures n'a pas bougé, une surveillance visuelle est effectuée régulièrement, nous vous confirmons qu'au moindre mouvement de ce niveau nous en demanderons le pompage par une société spécialisée et agréée.

Autres points :

- Le sujet des déchets tombant entre les bennes d'ordures ménagères et le mur du quai a été évoqué avec M Schall, directeur du SIVM, ceci faisant partie des installations le système de retenue des déchets est donc de la compétence du SIVM.
- Le panneau indiquant les jours et heures d'ouverture du site a été installé au début de la piste d'accès.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

